Hoerdt le 17 février 2012

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2012 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 9 février 2012 *transmise le : 9 février 2012*

Membres élus : 27 en fonction : 27 présents : 19

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents :
Mesdames et Messieurs, Christiane WOLFHUGEL, Jean-Pierre HIRLEMANN, René WOLFHUGEL, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Catherine MISCHLER, Jacky WOLFF, Doris PFLUMIO, Daniel MISCHLER, Thierry RIEDINGER, Andrée FRITZ, Laurent WAEFFLER, Emmanuel DOLLINGER, Lucia PERNIN, Roland SCHURR, Claude RIEDINGER, Jacques KLUMB, Michèle WEBER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :
Madame Nadia STOLL qui donne procuration à Madame Andrée FRITZ,
Monsieur Gilbert GEYER qui donne procuration à Madame Yolande TAESCH,
Madame Marie GEISSLER qui donne procuration à Madame Doris PFLUMIO,
Madame Michèle RUDOLF qui donne procuration à Monsieur Emmanuel DOLLINGER,
Mesdames Valérie MISCHLER, Cathie HENCHES.

Membres absents non excusés :
Messieurs Maurice DONTENVILLE, Thierry ARLEN.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2012.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Débat d'orientation budgétaire.
6. Approbation du compte administratif 2011.
7. Approbation du compte de gestion 2011.
8. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011.
9. Fixation de la redevance France Télécom.
10. Mobilier : autorisation de lancer les consultations.
11. Informatique et vidéo : autorisation de lancer les consultations.
12. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Cathie HENCHES et donne lecture de son courrier qui lui a été adressé en date du 8 février 2012.

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions de conseillère municipale. En effet, ma vie actuelle ne me permet pus de dégager le temps nécessaire pour remplir correctement mes fonctions. En vous adressant à tous et à toutes mes remerciements pour les moments passés dans la solidarité et la bonne humeur, je vous adresse mes meilleures salutations et vous souhaite bonne continuation ».

Monsieur le Maire en prend acte et indique que Madame Florence NOBLET sera convoquée pour le Conseil Municipal du mardi 27 mars prochain et remercie Madame Cathie HENCHES pour son engagement au sein de la collectivité depuis 2001.

Monsieur le Maire revient sur les dons en francs qui ont été effectués principalement aux associations du village par un généreux donateur qui a souhaité resté anonyme et sur la couverture médiatique qui a en a résulté.

Monsieur le Maire souhaite que l'anonymat du donateur soit respecté et tient au nom du Conseil Municipal de Hoerdt à le remercier pour ses dons aux associations et aux personnes vulnérables et fragilisées.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Claude RIEDINGER est élu secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2012

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

25/01/2012	Monsieur le Maire a assisté à l'Assemblée Générale constitutive de l'association « Société des amis de la maison des arts et du patrimoine ».
27/01/2012	Monsieur René WOLFHUGEL a présidé la réunion de l'association foncière.
27/01/2012	Madame Yolande TAESCH et Monsieur René WOLFHUGEL ont représenté la Commune lors de l'Assemblée Générale du Syndicat des Arboriculteurs.
04/02/2012	Monsieur le Maire s'est rendu à la réception de Monsieur François LOOS.
05/02/2012	Monsieur le Maire s'est rendu au concert annuel de la musique harmonie de HOERDT.
09/02/2012	Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN et Monsieur WOLFHUGEL ont participé à la réunion de la commission sécurité pour le Carnaval.
09/02/2012	Réunion de la Commission Environnement et Sécurité du Conseil Municipal des Enfants
10/02/2012	Monsieur le Maire a assisté à la cérémonie organisée en l'honneur des agents récipiendaires de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale et des agents ayant été admis à faire valoir leurs droits à la retraite à l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord.
14/02/2012	Monsieur Didier KLEIN a organisé une rencontre avec les conseillers municipaux enfants de HOERDT et de WEYERSHEIM.

4/ RAPPORT DES COMMISSIONS

Présentation des travaux des commissions municipales.

Arrivée de Madame Doris PFLUMIO.

5/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

I) Introduction

Le Maire ne peut élaborer de budget sans que, préalablement, l'avis des membres du Conseil Municipal ait été demandé. C'est pour satisfaire cette exigence que le législateur a prévu l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Aussi, il n'est pas inutile de préciser que cela ne signifie pas qu'un délai de deux mois au moins doit s'écouler entre le débat d'orientation budgétaire et la séance au cours de laquelle le budget primitif est adopté.

La tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle qui a pour ambition d'éclairer le vote des conseillers municipaux.

Il n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu du débat d'orientation budgétaire n'est pas précisé par les textes.

Il s'appuie néanmoins généralement sur les données relatives au contexte budgétaire, sur l'analyse financière de la Commune et sur les perspectives pour l'année à venir et la prévision des investissements.

Le débat d'orientation budgétaire ne se conclut pas par un vote, le Conseil Municipal n'ayant pas à se prononcer, mais il s'agit de prendre acte des orientations définies qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif.

II) Présentation du budget et de quelques mécanismes comptables et budgétaires

Le budget communal se décompose en :

- Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant…), frais financiers (notamment intérêts des prêts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au Centre Communal d'Action Sociale, aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, la section de fonctionnement comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations…).

- Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la commune.

Elle est alimentée en recettes par l'emprunt, les subventions d'équipement et le remboursement de la taxe à valeur ajoutée ainsi que par l'autofinancement.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.
Pour calculer la capacité d'autofinancement, il y a lieu de faire la soustraction entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement alimente en recettes la section d'investissement.

Ainsi, lorsque la commune souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (construction d'un nouvel équipement, la réfection de l'éclairage public, l'aménagement d'espaces verts et de places publiques, l'achat de terrains, ou l'acquisition de véhicules…), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers,
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement, ce qui augmentera mécaniquement l'excédent de fonctionnement qui alimentera à due concurrence la section d'investissement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissement, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources financières externes (prêts bancaires), l'augmentation des impôts, ou les subventions.

III) Les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire permet au Conseil Municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Monsieur le Maire passe en revue les indications figurant dans la note de synthèse et revient notamment sur le contexte national et international, avec la crise qui s'est durablement installée depuis 2008.

Monsieur le Maire explique que les Etats sont confrontés à une crise financière, économique et sociale sans précédent, avec pour objectif, pour la municipalité, de trouver la bonne position du curseur entre investissements et pression fiscale afin, d'une part, de participer à la nécessaire sauvegarde de l'emploi et, d'autre part, de ne pas grever outre mesure les ressources des ménages.

La Commune a ainsi engagé en 2009 l'ensemble des projets prévus au mandat afin de soutenir l'activité économique. Ce faisant, la Commune a pris sa part aux efforts nécessaires pour le maintien de l'emploi.

En se projetant vers l'avenir, Monsieur le Maire propose de ne plus engager de nouveaux projets structurants et de se mettre en situation de thésaurisation, expliquant qu'une collectivité territoriale fonctionne le plus souvent selon un cycle alternant des périodes de stabilisation et de réflexion avec des périodes d'investissements.

En 2011 et 2012, la commune a réalisé d'importants investissements. L'année 2013 sera la première année d'une nouvelle période dédiée à la réflexion. Celle-ci portera sur les projets futurs et permettra la capitalisation des ressources pour les finaliser.

Côté fiscalité, la municipalité s'est attachée, et les débats en font état tous les ans, à limiter la pression fiscale au strict minimum, le plus souvent à hauteur de l'augmentation du coût de la vie.

A périmètre constant, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux applicables aux quatre taxes en l'état d'ici à 2014 afin de préserver les ressources des ménages.

Coté finances, avec un emprunt de quatre millions d'euro contracté fin 2011, le financement de l'ensemble des projets du mandat, maison des arts et du patrimoine compris, est assuré.

Conformément à l'engagement pris, Monsieur le Maire indique qu'il proposera d'effectuer un remboursement anticipé d'un montant de un million d'euros lorsque les subventions relatives au projet de construction du groupe scolaire et du périscolaire seront versées à la Commune.

Ce remboursement permettra de diminuer le montant des traites annuelles de la Commune et, par corrélation, d'augmenter sa capacité d'autofinancement. Compte tenu de ce remboursement, le montant de la dette s'élèvera en 2014 à moins de quatre millions d'euros, ce qui est considéré pour une commune comme Hoerdt comme constituant un faible endettement.

Pour conclure, il s'agit :

- de finaliser les projets en cours,
- de ne pas engager de nouveaux projets structurants nécessitant un financement de la Commune,
- de porter une réflexion sur les projets futurs,
- de poursuivre les efforts entrepris depuis quatre ans pour maintenir en bon état le patrimoine de la Commune et les outils nécessaires aux services pour assurer leurs missions,
- de répondre aux obligations en matière de sécurité et d'accessibilité,
- de rembourser 25% du montant de l'emprunt contracté en 2011 après le versement des subventions de la Caisse d'Allocation Familiales et du Conseil Général,
- de maintenir les impôts ménages à l'identique de 2011 jusqu'en 2014, c'est-à-dire sans aucune augmentation à périmètre constant durant cette période,

Madame Catherine MISCHLER souhaite que la Commune commence à réfléchir au devenir du Centre Culturel mais aussi des deux écoles qui seront inoccupées dès la rentrée 2012.

Monsieur le Maire indique que l'école des Cigognes sera dédiée à l'école de musique municipale qui est confrontée à de sérieux problèmes de disponibilité des salles, l'école Heyler pouvant, par exemple, accueillir des représentants de professions libérales ou de santé.

La Commune ne souhaite pas investir et les services ont été missionnés afin de trouver les montages juridiques qui permettront à la collectivité de ne pas participer financièrement à de tels projets.

Monsieur Jacky WOLFF s'interroge sur les équipements de la Commune en matière de salles et demande à ce qu'ils soient rationalisés et pleinement utilisés.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne peut s'engager quant à la pérennité des ressources, notamment fiscales, après les multiples réformes qui sont intervenues ces dernières années et la mise en place de fonds de péréquation et de compensation.

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN.

Madame Michèle WEBER fait part de sa perplexité et de son scepticisme quant au projet de musée et indique ne pas être persuadée de la viabilité et de la pérennité du projet. Elle constate que la crise financière et économique et bien présente et que ce n'est que le début, si bien qu'il y aurait lieu de privilégier les projets sociaux. Madame Michèle WEBER estime que le projet de musée n'apportera rien au quotidien aux hoerdtois.

Monsieur Jacques KLUMB constate, pour sa part, que le projet était à l'origine relativement fermé avec la création d'un musée de l'asperge et qu'il est aujourd'hui ouvert, avec la possibilité d'accueillir de nombreuses activités, disposant d'une structure polyvalente, avec une salle de conférence, d'expositions temporaires, etc.

Monsieur Jacques KLUMB se déclare favorable à la poursuite du projet et estime qu'il faut respecter l'histoire, le passé et les traditions du village, ce que proposera le musée qui sera socialement positif pour la population.

6/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Madame Christiane WOLFHUGEL présente le compte administratif 2011 et donne quelques explications complémentaires.

En section de fonctionnement, concernant les dépenses de fonctionnement qui se montent à 3 048 870,05 €, les principales augmentations de dépenses sont à relever en matière d'énergie, de déneigement, de réparation de matériels, et de la nécessité d'effectuer des diagnostics dans les bâtiments. D'importants crédits ont été consommés en matière de formation du personnel technique.

Il y a lieu de noter une diminution des dépenses liées aux frais d'affranchissement.

Concernant les dépenses de personnel, il est à noter que la Commune a eu recours à des agents de l'association d'insertion Germa et non plus à des personnels sous contrats aidés.

Les dépenses liées aux rémunérations des agents non titulaires ont augmentées en raison de l'augmentation des professeurs de musique, plus nombreux que les années précédentes, augmentation nécessaire au regard du succès rencontré par l'école de musique municipale avec 150 élèves inscrits en 2011/2012.

Il y a également lieu de relever que la Commune a versé une contribution au Conseil Général concernant l'instruction du droit des sols et a du reverser 259 590,00 € au Fond National de Garantie Individuel des Ressources.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 3 852 055.56 €, il y a lieu de noter les 2 110 889,00 € perçus au titre des impôts locaux et l'attribution d'une nouvelle taxe sur les paris sportifs (hippodrome).

En section d'investissement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 708 029,57 €.

Les recettes d'investissement se montent, pour leur part, à 5 492 260.13 €.

Monsieur le Maire remercie Madame Christiane WOLFHUGEL pour la qualité de la présentation des données chiffrées.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Lucia PERNIN et se retire avant que les conseillers municipaux ne prennent part au vote.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011, tel qu'arrêté.

Ce dernier détermine le résultat de l'exécution du budget de la Commune pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de prendre connaissance du bilan financier de la Commune pour l'année 2011.

Le compte administratif fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	4 003 157,70 €	3 048 870,05 €
Recettes	4 003 157,70 €	3 852 055.56 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice	803 185,51 €
Excédent antérieur	523 540,34 €
Résultat de fonctionnement de clôture	1 326 725,85 €

Investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	9 619 142,00 €	4 708 029,57 €
Recettes	9 619 142,00 €	5 492 260.13 €
Résultat d'investissement de l'exercice		784 230,56 €

Excédent antérieur	3 027 434,45 €
Résultat d'investissement de clôture	3 811 665,01 €

Excédent global de clôture		5 138 390,86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2121-14 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2012 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	4 003 157,70 €	3 048 870,05 €
Recettes	4 003 157,70 €	3 852 055.56 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice	803 185,51 €
Excédent antérieur	523 540,34 €
Résultat de fonctionnement de clôture	1 326 725,85 €

Investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	9 619 142,00 €	4 708 029,57 €
Recettes	9 619 142,00 €	5 492 260.13 €

Résultat d'investissement de l'exercice	784 230,56 €
Excédent antérieur	3 027 434,45 €
Résultat d'investissement de clôture	3 811 665,01 €

Excédent global de clôture		5 138 390,86 €

Adopté à l'unanimité.

7/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

Le compte de gestion du receveur municipal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget de la Commune,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Commune.

Il comprend trois parties :

- la première partie se rapporte à l'exécution du budget communal,
- la seconde partie se rapporte à la situation de la comptabilité générale,
- la troisième partie se rapporte, quant à elle, à la situation des valeurs inactives.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2011 qui reproduit par classes et par comptes les dépenses et les recettes de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2011,

CONSIDERANT que le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal concorde avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour 2011, les écritures étant identiques au compte administratif 2011,

PRECISE que le compte de gestion du receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité.

8/ AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit annuellement une procédure d'affectation du résultat.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report dans la même section.

Les résultats 2011 constatés lors de l'examen du compte administratif 2011 et du compte de gestion 2011 sont de :

- section de fonctionnement : 1 326 725,85 €,
- section d'investissement : 3 811 665,01 €.

La Commission des Finances propose de reporter 526 725,85 € en section de fonctionnement et de virer le solde, soit 800 000,00 €, en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

VU l'avis de la Commission Finances du 7 février 2012,

CONSIDERANT qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :
- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

après en avoir délibéré,

CONSTATE que l'excédent concerné par la décision d'affectation est celui de la section de fonctionnement à hauteur de 1 326 725,85 €,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :
- report aux réserves, en section de fonctionnement, de 526 725,85 € (compte 002)
- virement aux réserves, en section d'investissement, de 800 000,00 € (compte 1068 fonction 01),

Adopté à l'unanimité.

9/ FIXATION DE LA REDEVANCE FRANCE TELECOM

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier communal due par France Télécom au 1er janvier 2012, au regard de la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier relevant de la Commune de Hoerdt tenant compte des montants tarifaires plafonnés et actualisés selon les modalités du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005.

Type d'implantation	Situation 31 décembre 2011	Tarifs plafonnés 2012	Total
Kilomètres d'artères aériennes	3,254 km	51,58 €/km	167,84 €
Kilomètres d'artères en sous-sol	131,720 km	38,68 €/km	5 094,93 €
Emprise au sol	13,700 m2	25,79 €/m2	353,32 €

Il est proposé d'appliquer le taux maximal autorisé chaque année en vue du calcul de la redevance.

En appliquant par conséquent les montants maximaux unitaires aux quantités d'ouvrages déclarés, le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de France Télécom s'élève à 5 616,09 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer le maximum autorisé par les textes,

FIXE le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de France Télécom à 5 616,09 €,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

10/ MOBILIER : AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS

Monsieur le Maire explique qu'une réunion de la Commission groupe scolaire a eu lieu le mardi 14 février 2012 en présence de l'architecte afin de débattre de l'équipement en mobilier du nouveau groupe scolaire et du périscolaire.

Il s'agira lors d'un prochain Conseil Municipal de décider soit de la réutilisation du mobilier existant, soit du remplacement partiel ou total de celui-ci.

Pour ce faire, il y a lieu de connaître les mobiliers disponibles sur le marché ainsi que leur coût, et de recenser les mobiliers actuellement utilisés, ce qui nécessitera de provoquer deux réunions de travail les 25 février et 10 mars prochains avec visite des écoles, pilotées par Monsieur Didier KLEIN, Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose de lancer les consultations avec en offre de base, les mobiliers devant être acquis, à savoir les équipements du périscolaire (restauration, salle d'activités, etc), de la bibliothèque, de la salle informatique, des archives de l'école et du périscolaire, des dépôts pédagogiques, de l'espace de stockage de la salle d'activités et de la salle des maîtres, et, en option, les équipements pour lesquels il faudra choisir entre le mobilier existant et le mobilier neuf.

Il est proposé de retenir en option n°1, les équipements des salles de classe, en option n°2, les équipements des bureaux, en option n°3, les mobiliers de loisir et en option n°4, les mobiliers d'agrément.

Il est précisé que les directeurs des écoles concernées de même que l'association Les Lutins et le personnel de nettoyage seront associés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations en matière de mobilier pour l'année 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à lancer les consultations,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

Adopté à l'unanimité.

11/ INFORMATIQUE ET VIDEO : AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la même procédure que précédemment concernant les équipements informatiques et de vidéo.

En offre de base, il y a l'acquisition des vidéoprojecteurs et des ordinateurs dédiés.

En option, il y a lieu de prévoir l'acquisition des écrans de la salle informatique, les tours pouvant être récupérées dans les écoles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations en matière d'informatique et de vidéo pour l'année 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à lancer les consultations,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

Adopté à l'unanimité.

12/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 2 rue Gutenberg
- 14 Grand'rue
- 18 rue du Travail
- 3 rue des Païens

- Carnaval

Monsieur le Maire rappelle que les festivités du carnaval auront lieu mardi 21 février 2012 dans les rues du village.

- Ecoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal suite à son entrevue avec Monsieur Philippe DANAY DE MARCILLAC, inspecteur de l'Education Nationale, qu'il est prévu de fermer une classe à l'école maternelle, les effectifs attendus étant de 135 élèves à la rentrée 2012/2013 alors que le seuil pour maintenir les 6 classes ouvertes est de 150 élèves.

Monsieur le Maire demandera à ce que la décision soit prise après que les inscriptions auront été recensées au mois de juin 2012.

Il n'y aura pas de fermeture de classe pour les écoles élémentaires.

- Mairie

Monsieur le Maire indique que les contrats de Mademoiselle Mélanie RISCHMANN et de Mademoiselle Inès MARTIG sont prolongés pour une durée de 6 mois, Mademoiselle Sara HAUTECOEUR et Mademoiselle Aline FILSER ayant sollicité un congé parental d'une durée initiale de 6 mois.

- Elections 2012

Les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai 2012.
Les élections législatives auront lieu les 10 juin et 17 juin 2012.

Il est demandé aux élus de communiquer leurs disponibilités pour le 1er mars 2012.

Monsieur le Maire propose d'y associer les jeunes de 18 ans qui ont été nouvellement inscrits sur les listes électorales.

- Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 31 mars 2012.

- Logements aidés

La présentation des logements est prévue au vendredi 17 février 2012.

- Commissions municipales

Commission Sécurité : jeudi 23 février 2012 à 20 h 30.
Commission Culture : mercredi 29 février à 20 h.
Commission Finances : mardi 20 mars 2012 à 20 h.

Conseil Municipal : mardi 27 mars 2012 à 20 h.
Conseil Municipal : mardi 17 avril 2012 à 20 h.

- Festival Basse-Zorn Live

Programme :

Vendredi : Bénabar et Yuri Buenaventura.
Samedi : Nolwenn Leroy, Dan Arbraz et Soldat Louis.

- Calendrier des fêtes

Jeudi 16 février 2012 : Après-midi carnavalesque au Centre Culturel.
Vendredi 17 février 2012 : Artistes au presbytère.
Vendredi 17 février 2012 : Tournoi de football en salle vétéran au Centre Culturel.
Samedi 18 février 2012 : Soirée Disco au Centre Culturel.
Samedi 18 février 2012 : Championnat du Bas-Rhin de doubles Jeunes et Adultes.
Samedi 18 février 2012 : Badminton à la salle de sport Jacques Brandt.
Lundi 20 février 2012 : Soirée Carnavalesque Bal du Lundi des Roses au Centre Culturel.
Mardi 21 février 2012 : Cavalcade Carnavalesque.
Mardi 21 février 2012 : Après-midi dansante Centre Culturel.
Samedi 25 février 2012 : Tournoi de football en salle jeunes au Centre Culturel

Mercredi 29 février 2012 : Cinéma au Centre Culturel.
Dimanche 4 mars 2012 : Bourse aux timbres au Centre Culturel.
Dimanche 11 mars 2012 : Courses hippiques à l'Hippodrome.
Vendredi 16 mars 2012 : Artistes au Presbytère.
Vendredi 16 mars 2012 : Soirée culturelle au Centre Culturel.
Samedi 17 mars 2012 : Soirée africaine au Centre Culturel.
Dimanche 18 mars 2012 : Courses hippiques à l'Hippodrome.
Mercredi 21 mars 2012 : Cinéma au Centre Culturel.
Samedi 24 mars 2012 : Gymnastique GR salle de sport Jacques Brandt.
Samedi 24 mars 2012 : Grande fête missionnaire protestante au Centre Culturel.
Samedi 24 mars 2012 : Courses hippiques à l'Hippodrome.
Samedi 24 mars 2012 : Concert à l'église Catholique.
Dimanche 25 mars 2012 : Grande fête missionnaire protestante au Centre Culturel.

Fin de la séance à 22 h 15.